

PROCES – VERBAL COMMISSION REGIONALE du STATUT de L'ARBITRAGE

Réunion du : **Mardi 05 avril 2022**

Présents : MM. Alain LEAUTE, Joseph STEPHAN, Marcel DELEON, Alain OLLIVIER-HENRY, André RAULT, Jean-Michel AVRIL, Guy GRANVILLE (en visio)

Excusés : MM. Michel PONDAVEN, Laurent BENOIT

INFORMATIONS DU PRESIDENT

La Commission prend note des modifications du STATUT votées lors de l'AG de la Fédération en décembre 2021 et applicables au 01/07/2022.

Un groupe de travail se réunira le 25/04 pour mettre en adéquation le Statut de l'arbitrage de la LBF avec celui de la FFF. Il sera soumis au Comité de Direction de la Ligue.

MUTATIONS

La Commission étudie la situation des arbitres changeant de club - voir liste annexe 3

CLUBS EN INFRACTION

La Commission a arrêté la liste des clubs FFF et Ligue en infraction au 31/03/2022 qui paraîtra sur le site de la LBF. Voir liste en annexe des clubs FFF et ligue.

Au 31/03/2022 103 clubs de FFF + Ligue sont en infraction

La situation des clubs sera revue au 01/06/2022 en fonction du nombre de matches effectués par les arbitres pour valider la saison.

DIVERS

RAS

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel de la Ligue de Bretagne, dans un délai de sept jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue de Bretagne.

**Le Président,
A. LEAUTE**

**Le Secrétaire,
J. STEPHAN**